



Saint Claude, le 01 février 2022

Journée mondiale des Zones Humides

En 1971, les nations unies, se sont entendues sur l'importance planétaire des zones humides, aussi bien en tant que siège de vie et de biodiversité mais aussi en raisons des services rendus à l'humanité.

La Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

Aujourd'hui les zones humides reconnues site Ramsar couvrent près de 245 millions d'hectares sur la planète, soit environ 2 % de la surface du globe.

Elles fournissent des services essentiels au niveau mondial qui sont estimés à un montant de 47.000 milliards de dollars Parmi ceux-ci on peut lister :

- **eau** : les zones humides sont des réservoirs d'eau douce,
 - **biodiversité** : elles offrent un habitat à 40 % des espèces de notre planète,
 - **risques naturels** : Elles forment des zones tampons contre les catastrophe naturels,
 - **changement climatique** : Elles sont les puits de carbone les plus efficaces au monde,
 - **emploi et économie** : Plus 1 milliard d'emplois sont associés aux zones humides.
- Elles fournissent également de la nourriture, de l'eau, des transports et des loisirs.

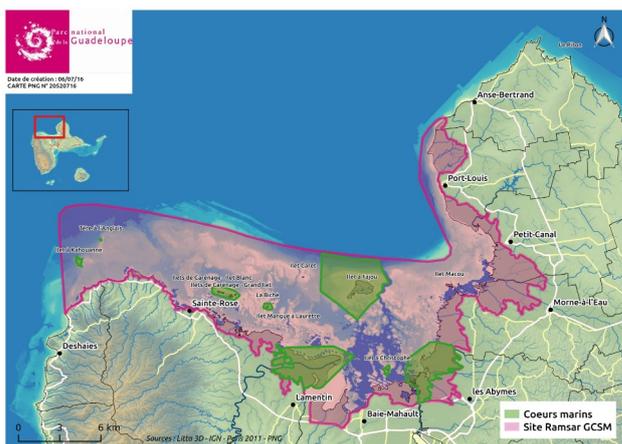
52 sites Ramsar s'étendent sur une superficie de plus de 3,7 millions d'hectares, dans l'hexagone et en outre-mer.

La Guadeloupe a choisi de participer à ce mouvement mondial de préservation des zones humides en créant un site Ramsar en 1993 (parmi les premiers d'outre-mer).

Ce site, assis sur le périmètre de l'ancienne réserve naturelle du Grand-cul-de-sac-marin, aujourd'hui classée en cœur de Parc national, bénéficie d'un fort niveau de protection.

Contact presse : Louis-Guy HERMANN
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56
louis-guy.hermann@guadeloupe-parcnational.fr
Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude





Cartographie de la zone RAMSAR GUADELOUPE

Pour autant certaines portions du site Ramsar de Guadeloupe sont menacés par les usages humains et les pollutions qu'ils engendrent.

Pourquoi une journée mondiale consacrée aux zones humides ?

Depuis 1971, la **journée du 02 février** commémore la signature de la convention internationale sur les zones humides. **Nous fêtons la commémoration ses 50 ans d'existence !**

Ainsi il, vous sera proposé tout le long du mois de février, une présentation de sites remarquables sous forme d'itinéraire, au sein de la zone classée RAMSAR. Au travers d'articles, de vidéos, de sites internet relayés sur nos médias sociaux.

Pour vous aiguiller dans votre itinéraire, ci-dessous une liste de ressources consultables sur internet ¹ :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/jmzh-2022-png_709935#12/16.3500/-61.6127

¹ La carte interactive sera mise à jour tout au long du mois de février 2022